



# ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2024

Commission de surveillance des opérations électorales et contrôle des pouvoirs

## APPEL À CANDIDATURE - ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR

Conformément aux statuts du Comité Départemental de la Loire de Basketball, il sera procédé, au cours de l'Assemblée Générale Ordinaire du Vendredi 28 Juin 2024, à l'élection des membres du Comité Directeur du Comité Départemental de la Loire de Basket.

Sont à pourvoir 27 postes selon les dispositions statutaires :

- 1 poste en qualité de médecin
- 11 postes en qualité de membres féminines
- 1 poste en qualité de jeune de - de 26 ans féminine
- 1 poste en qualité de jeune de - de 26 ans masculin
- 13 autres postes sans distinction de fonction, de genre ou d'âge

Les candidatures à l'élection au Comité Directeur doivent être adressées :

- **exclusivement par lettre recommandée avec avis de réception**

**jusqu'au 29 Mai 2024 (cachet de la poste faisant foi), date de clôture des candidatures**

Selon le document joint à l'adresse suivante (**attention toutes les mentions sont obligatoires sur le courrier**) :

**COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE LA LOIRE DE BASKETBALL**  
**« Candidature Elections au Comité Directeur du Comité Loire Basketball »**  
**47-49 Rue Gutenberg**  
**42100 SAINT-ETIENNE**

Merci de prendre connaissance des extraits des dispositions statutaires au verso.

## RAPPEL DES STATUTS DU COMITÉ DE LA LOIRE DE BASKETBALL

### **Article 10 : Composition**

Composition du Comité Directeur applicable pour la prochaine mandature 2024/2028

- 1) Le Comité Départemental est administré par un Comité Directeur de vingt-sept (27) membres.
- 2) Il comprend nécessairement un médecin. Si aucun candidat ne présente cette qualité, le poste reste vacant et doit être mis à l'élection lors de l'Assemblée Générale suivante.  
Il est précisé que si plusieurs médecins déclarés en tant que tel sont candidats, seul celui qui arrive en tête des suffrages sera élu avec cette qualité. Le médecin élu ne contribue pas à remplir le critère de représentation féminine. Les autres candidats médecins peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de médecin.
- 3) Il comprend au moins un nombre de femmes proportionnel au nombre de licenciées.
- 4) Il comprend au moins deux jeunes de moins de vingt-six (26) ans au moment des élections (1 femme et 1 homme).

Dans cette hypothèse, si plusieurs licencié(es) / jeunes de moins de vingt-six ans déclarés en tant que tels sont candidat(e), seul(e) celui(celles) ou ceux arrivés en tête des suffrages sera/ont élus(es) avec cette qualité.

Toutefois, si la personne élue est une candidate, elle contribue à la représentation féminine. Les autres candidats peuvent être élus suivant les autres critères mais sans bénéficier de la qualité de licencié(e) / jeunes de moins de vingt-six ans.

Le Comité Directeur ne peut comprendre plus de trois (3) licenciés appartenant à une même association sportive.

Enfin les candidats non élus suivant les critères exposés ci-avant complètent le Comité Directeur par ordre d'arrivée dans les suffrages jusqu'à atteindre le nombre total de membres fixé dans les présents statuts et ce, sans distinction de fonction, de genre ou d'âge.

À défaut de règlement intérieur, les candidatures aux fonctions de membres du Comité Directeur doivent être adressées par lettre recommandée avec avis de réception (ou par courrier recommandé électronique avec avis de réception) ou par remise en mains propres contre récépissé au siège du Comité Départemental au moins trente (30) jours avant la date de l'Assemblée Générale Élective, le cachet de la poste faisant foi.

La liste des candidatures recevables est arrêtée par la Commission Électorale nommée par le Comité Directeur et composée de personnes licenciées ou non, non candidats à l'élection, et sans lien contractuel avec le Comité. Elle est adressée à chaque association membre de l'Assemblée Générale au moins quinze (15) jours avant l'Assemblée Générale Élective avec mention du nombre de postes à pourvoir dans chaque catégorie.

### **Article 12 : Élection du Comité Directeur**

- 1) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret pour une durée de quatre (4) années par l'Assemblée Générale Élective. Ils sont rééligibles.
- 2) Est éligible au Comité Directeur toute personne âgée d'au moins 16 ans révolus jouissant de ses droits civiques, licenciée depuis au moins six (6) mois, à la date de l'élection, au sein du Comité Départemental.
- 3) Les membres du Comité Directeur sont élus au scrutin secret uninominal majoritaire à deux tours.
- 4) Sont incompatibles avec les fonctions de membre du Comité Directeur :
  - la fonction de Conseiller Technique Sportif,
  - toute appartenance au personnel salarié de la structure.
- 5) Ne peuvent être élues au Comité Directeur :
  - Plus de trois (3) licenciés appartenant à un même club,
  - les personnes de nationalité française condamnées à une peine qui fait obstacle à leur inscription sur les listes électorales,
  - les personnes de nationalité étrangère condamnées à une peine qui, lorsqu'elle est prononcée par une juridiction française, fait obstacle à son inscription sur les listes électorales,
  - les personnes à l'encontre desquelles a été prononcée une sanction d'inéligibilité à temps dans les conditions prévues par le règlement disciplinaire.
- 6) En cas de vacance d'un poste, un nouveau membre est élu lors de la plus prochaine Assemblée Générale qui devra comprendre un format d'Assemblée Générale Élective. Les pouvoirs des membres ainsi élus prennent fin à la date où devrait normalement expirer le mandat des membres remplacés.

Vous pouvez consulter l'ensemble des Statuts sur le site Internet du Comité :

[Consulter les statuts](#)

## APPEL À CANDIDATURE – ÉLECTION AU COMITÉ DIRECTEUR

### ACTE DE CANDIDATURE – COMITÉ DIRECTEUR LOIRE BASKETBALL

NOM :

PRÉNOM :

GENRE :      Homme                      Femme

N° LICENCE :

TÉLÉPHONE :

MAIL :

CLUB ACTUEL :



**Candidature en qualité de membre de - de 26 ans**

**Candidature en qualité de médecin**

Madame, Monsieur,

Je vous prie de trouver ci-joint ma candidature aux fonctions de membre du Comité Directeur du Comité de la Loire de Basketball, pour l'élection qui se déroulera le Vendredi 28 Juin 2024.

**MON PARCOURS / MES MOTIVATIONS \* :**

Je certifie avoir pris connaissance des conditions d'éligibilité et d'inéligibilité au Comité Directeur Loire Basketball, notamment prévues aux Articles 10 et 12 des Statuts du Comité de la Loire de Basketball, et atteste de la validité de ma candidature.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

**NOM – PRÉNOM – SIGNATURE**

\* Outre l'espace mon parcours / mes motivations, tous les champs de ce formulaire doivent être renseignés. A défaut, la candidature ne pourra être étudiée.